



CHARGE(E) DE PROJET (F/H)
TELESURVEILLANCE, TELEGESTION, SUPERVISION

390 Rue Henri Fabre
38926 Crolles Cedex

Référence de l'offre :	Direction de l'Eau et de l'Assainissement – Réf. 038231001218619
Date de diffusion :	22/05/2024
Nombre de poste :	1
Poste à pourvoir :	Dès que possible
Date limite de candidature :	21/06/2024
Date prévisionnelle de l'entretien :	11/07/2024
Type d'emploi :	Contractuel, Titulaire externe en disponibilité ou Détachement
Type de recrutement :	Contrat de projet : Détachement / CDD 1, 2 ou 3 ans renouvelable
Cadre d'emplois :	Des ingénieurs territoriaux – Catégorie A (filière technique) Des techniciens territoriaux – Catégorie B (filière technique)
Lieu de travail :	ZAC 480 RUE DE TIRE POIX 38660 SAINT VINCENT DE MERCUZE
Temps de travail :	Temps complet (36 heures hebdomadaires – Congés annuels + RTT)
Environnement de travail :	<p>Au cœur du Sillon alpin, Le Grésivaudan se déploie entre plaine et montagnes sur un territoire d'innovation où la qualité de vie et la diversité des activités lui confèrent une forte attractivité renforcée par des opportunités de développement dans de nombreux domaines.</p> <p>La Direction de l'Eau et de l'Assainissement a été créée en 2018 lors du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Le Grésivaudan. Ce sont aujourd'hui près de 70 agents et une dizaine de recrutements en cours. Elle cherche à élargir ses compétences par le recrutement d'un nouveau talent pour développer un système de télésurveillance télé gestion supervision (SCADA). Le chargé de projet sera accompagné par une équipe d'AMO métier IT/OT et les responsables exploitation eau et assainissement. Ce poste pourra éventuellement évoluer à terme vers une fonction d'administrateur informatique des logiciels métiers du service.</p>
Descriptif du poste :	<p>Sous la responsabilité hiérarchique du responsable technique assainissement, vous serez chargé(e) de :</p> <ul style="list-style-type: none">• mettre en œuvre un système de contrôle et d'acquisition de données (SCADA)• coanimer un groupe projet qui permettra de structurer la thématique pour l'ensemble de la Direction de l'eau et assainissement.
Missions :	<p>Pilotage de projet</p> <ul style="list-style-type: none">- Assurer le co-pilotage de projet de TELESURVEILLANCE, TELEGESTION, SUPERVISION du service eau et assainissement (conception/réalisation/mise en œuvre)- Participer à la rédaction du cahier des charges pour l'acquisition de matériels et/ou logiciels, et à l'analyse (technique) des offres.- Assurer la transversalité avec les responsables / référents télésurveillance, notamment les électromécaniciens <p>Assurer la gestion des systèmes et infrastructures informatiques industriels</p> <ul style="list-style-type: none">- Garantir la cohérence et la pérennité de l'ensemble des systèmes de supervision et de contrôle industriel (SCADA).- Evaluer la pertinence et la cohérence des projets par rapport à l'architecture cible et aux systèmes existants.- Participer à la définition des orientations de la direction en matière d'informatique industrielle.- Participer au développement de l'usage des outils des systèmes informatiques industriels.- Créer des tableaux de bords pour gérer le parc des automates industriels et IHM

- Assurer le suivi financier et évaluer les futurs besoins
- Suivre les dossiers de réalisation, vérification et conformité des prestataires.
- Gérer la sécurité des systèmes industriels en collaboration avec la Direction des Systèmes Informatiques de la collectivité

Assurer la veille technologique et réglementaire

- S'informer des dernières innovations technologiques et proposer des solutions
- Veiller aux évolutions nécessaires pour garantir la sécurité et la pérennité du SCADA dans son ensemble.

Profil demandé

Bac + 2 minimum – - Génie électrique et informatique industrielle, automatisme, ou diplôme justifiant de compétences en lien avec l'offre, ou un diplôme « généraliste technique » (en justifiant d'une appétence forte pour la gestion de projet et/ou l'informatique, les systèmes, les réseaux et le digital)

Expérience similaire souhaitée mais débutant accepté

Connaissance du pilotage et la conduite de projets (faisabilité technique, financière...)

Connaissance de l'architecture et fonctionnalité du système de supervision et de télégestion

Connaissance des métiers de l'exploitation de l'eau et de l'assainissement

Connaissance de l'environnement de développement (type : Topkapi, Ignition) et d'exploitation (Sofrel, ...)

Notions techniques d'installation, maintenance de télégestion et système de supervision

Connaissances générales en automatisme, télégestion, supervision

Connaissance des protocoles de communication informatiques et industriels (Modbus, Ethernet, ...).

Notions : systèmes interopérables type OPC-UA, sécurité informatique, procédures de marché public et de la fonction publique territoriale

Permis B exigé

Rémunération

Salaires **minimum** par mois : **1811,58 € brut** (échelon 1-grille technicien) ou **1919,88€ brut** (échelon 1 – grille ingénieur) + **500€ brut prime fonction** + **prime complémentaire** équivalente à 1/12^{ème} de la rémunération

Avantages

Télétravail, aménagement du temps de travail, RTT, tickets restaurant, participation forfait mobilité durable, participation mutuelle santé labélisée, participation à la prévoyance (si adhésion contrat en cours). Prestations d'actions sociales (vacances, loisirs, solidarités, billetterie, etc ...)

Procédure

Envoyer candidature (lettre et CV) en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://www.le-gresivaudan.fr/emploi> ou par courrier à communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex.

Contact

Pour tout renseignement sur le poste contacter : **M. Florent PELLETIER** responsable du service technique assainissement et moyens généraux - fpelletier@le-gresivaudan.fr

Règle statutaire

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, selon les principes du code général de la FPT (Article L. 332-14 du CGFP et article L. 332-8, 2^odu CGFP).

Travailleurs handicapés

Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.